

L'An deux mille vingt-quatre, le douze du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 6 septembre 2024.

**Etaient présents** : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, DHERVILLEZ Pascale, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, ROSE Marc, 1<sup>er</sup> membre du bureau, SOLINAS Christian, 2<sup>ème</sup> membre du bureau, PAUMELLE René, 3<sup>ème</sup> membre du bureau

**Excusée :**

- Mme VANIER Pascaline, 4<sup>ème</sup> membre du bureau

**Pouvoirs de :**

- M. NIEPCERON Hervé, 5<sup>ème</sup> Vice-Président à M. CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président,
- Mme BRULIN Corinne, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente à M. FLEURY David, 6<sup>ème</sup> Vice-Président

**Assistait également à la réunion** : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services

---

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	13

**Délibération n° B020/2024**

**OBJET** : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DE LA SALLE DE PREPARATION DU DOJO PAR UNE SOPHROLOGUE ET LES ELEVES DU COLLEGE ANDRE GIDE DE GODERVILLE

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DE LA SALLE DE PRÉPARATION DU DOJO PAR UNE SOPHROLOGUE ET LES ELEVES DU COLLEGE ANDRE GIDE DE GODERVILLE**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du collège en date du 27/06/2024 autorisant la signature de cette convention ;

**Considérant** que la Communauté de Communes a en charge la gestion du Dojo communautaire ;

**Considérant** la demande du collège qui sollicite une mise à disposition de la salle de préparation du Dojo pour la mise en place d'un atelier ;

Il est nécessaire d'établir une convention tripartite d'utilisation entre la Communauté de Communes, la sophrologue et le Collège André Gide.

La présente convention a pour objet de permettre à la Sophrologue et les élèves du collège André Gide d'utiliser la salle de préparation du Dojo dans le cadre d'un atelier sophrologie. Cet atelier proposera aux familles de partager l'atelier sophrologie avec leur(s) enfant(s) durant l'année scolaire 2024-2025, sur la pause méridienne de 12h à 14h.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention tripartite d'utilisation de la salle de préparation du Dojo par une sophrologue et les élèves du collège André Gide dans la cadre d'un atelier sophrologie.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

